

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1635

25 août 2009

### SOMMAIRE

A.G. Consulting S.A. ....	78479	Invesco Funds .....	78480
A.G. Consulting S.A. ....	78479	Ipotek Financing S.A. ....	78477
Ajelux Reinsurance S.A. ....	78475	Jetlink Aviation .....	78465
Alkomdigital .....	78440	Julius Baer Multipartner .....	78476
Amstell Investments S.A. ....	78463	K.F. Finance SA .....	78434
Antica Trattoria S.A. ....	78434	Klößner Pentaplast Participations S.à.r.l. .....	78479
Asia Biz SA .....	78456	Laboratoire Dentaire Hornbeck Jacques s.à.r.l. ....	78440
Autotax SA .....	78437	Le Manoir .....	78469
Axima Services S.A. ....	78473	Le Manoir .....	78473
Aztec (Luxembourg) Scs .....	78464	Lexin Croatia Holding I S.à r.l. ....	78439
Aztec S.A. ....	78463	Magritte S.à r.l. ....	78459
BBEPI Europe Holdings (Lux) S.à r.l. ....	78474	Magritte S.à r.l. ....	78459
BBEPI Europe Holdings (Lux) S.à r.l. ....	78474	Magritte S.à r.l. ....	78459
BBEPI Europe Holdings (Lux) S.à r.l. ....	78475	Mangrove III Sub Investments S.à r.l. ....	78440
BRE/Europe 5Q S. à r.l. ....	78439	Matterhorn Partners S.à r.l. ....	78459
CVI GVF Luxembourg Twenty-One S.à r.l. .....	78480	Mutiserv S.A. ....	78463
DH Real Estate Finance Holdings S.C.A. .....	78478	PAO Management Company S.A. ....	78478
DH Real Estate Finance Holdings S.C.A. .....	78478	P.F. Associés SA .....	78435
Donjon S.A. ....	78462	PolyOne Luxembourg S.à r.l. ....	78437
Dune Investment S.A. ....	78479	ProCompany Eberwein & Partner S.à r.l. .....	78434
Eiffel Properties Luxembourg S.à r.l. ....	78466	ProCompetence .....	78434
Elckerlyc S.à r.l. ....	78445	Raley S.A. ....	78474
Enterhold S.A. ....	78435	Redevco Retail Luxembourg S.A. ....	78464
Eurobeton Holding S.A. ....	78439	Seurope S.A. ....	78479
Europa Mallard S.à r.l. ....	78477	Seurope S.A. ....	78479
Europa West Station S.à r.l. ....	78474	Société Anonyme des Chaux de Contern .....	78437
Flying Group Lux S.A. ....	78459	Sparkling Investment S.A. ....	78454
Franmar Holding S.A. ....	78462	Strategy Sicav .....	78477
Incas S.A. ....	78465	Tech Data Luxembourg S.à.r.l. ....	78476
Industrielle de Réassurance S.A. ....	78476	Tetris SA .....	78439
Integral Maritime Solutions (IMS) S.à r.l. .....	78469		

**Antica Trattoria S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 166, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 119.833.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009101264/10.

(090121495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

**K.F. Finance SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 7, rue Jean-Pierre Sauvage.  
R.C.S. Luxembourg B 141.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009101262/10.

(090121510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

**ProCompany Eberwein & Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. ProCompetence).**

Siège social: L-8613 Pratz, 13, rue de Folschette.  
R.C.S. Luxembourg B 116.108.

Im Jahre zweitausendneun, den siebenundzwanzigsten Juli.  
Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

- 1.- Herr Sebastian EBERWEIN, Geschäftsmann, wohnhaft in L-8613 Pratz, 13, rue de Folschette, und
  - 2.- Dame Ariane TOEPFER, Diplom-Volkswirtin und Journalistin, wohnhaft in L-8613 Pratz, 13, rue de Folschette, handelnd in ihrer Eigenschaft als Anteilhaber, welche das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft mit beschränkter Haftung PROCOMPETENCE mit Sitz in L-8613 Pratz, 13, rue de Folschette, vertreten, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 5. Mai 2006, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1364 vom 14. Juli 2006, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, unter Sektion B, Nummer 116.108
- Die Anteilhaber, handelnd wie eingangs erwähnt, ersuchen den amtierenden Notar die nachfolgende einstimmig genommenen Beschluss zu beurkunden wie folgt:

*Einzigter Beschluss*

Die Anteilhaber beschliessen den Namen der Gesellschaft in ProCompany Eberwein & Partner S.à r.l. abzuändern und somit Artikel 1 der Satzung folgenden Wortlaut zu erteilen:

" **Art. 1.** Der Name der Gesellschaft mit beschränkter Haftung lautet ProCompany Eberwein & Partner S.à r.l.."

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. EBERWEIN, A. TOEPFER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30564. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 3. August 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009101935/34.

(090122138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

**P.F. Associés SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 7, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 141.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009101261/10.

(090121507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

**Enterhold S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 34.976.

L'an deux mil neuf, le seize juillet,

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ENTERHOLD S.A." établie et ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames

constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors de résidence à Mersch en date du 2 octobre 1990, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 97 du 2 mars 1991

modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 janvier 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 638, du 24 mars 2009

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 34976.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Carlo MEIS, comptable, demeurant professionnellement à Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen. Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social d'un montant de cinquante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros (55.597,- EUR), afin de le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent quarante et un mille euros (2.541.000,- EUR), représenté par quatre-vingt-dix-huit mille quatre cents (98.400) actions sans désignation de valeur nominale, à deux millions cinq cent quatre-vingt-seize mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros (2.596.597,- EUR), par la création et l'émission de deux mille cent cinquante-trois (2.153) actions nouvelles, sans désignation de la valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2.- Souscription et Libération

3.- Modification de l'article 3 des statuts.

4.- Divers.

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

III: 11 résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. L'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de cinquante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros (55.597,- EUR), afin de le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent quarante et un mille euros (2.541.000,- EUR), représenté par quatre-vingt-dix-huit mille quatre cents (98.400) actions sans désignation de valeur nominale, à deux millions cinq cent quatre-vingt-seize mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros (2.596.597,- EUR), par la création et l'émission de deux mille cent cinquante-trois (2.153) actions nouvelles, sans désignation de la valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Deuxième résolution*  
*Souscription et libération*

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, s'est présenté:

Monsieur Filiep BALCAEN, né le 9 février 1960 à Waregem, demeurant Jacquetbosstraat 52, B-8587 Spiere-Helkijn, Belgique, ici représentée par Monsieur Georges REUTER, préqualifié en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 10 juillet 2009 à Avelgem.

Monsieur Filiep BALCAEN déclare souscrire les deux mille cent cinquante-trois (2.153) nouvelles actions créés, sans désignation de la valeur nominale, et les libérer par un apport en nature de 31.565 (trente et un mille cinq cent soixante-cinq) actions nominatives de la société anonyme IVC, une société existant et gouvernée par la Loi belge, ayant son siège social à B-8580 Avelgem, Nijverheidslaan, 29 inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises et Registre de Commerce sous le numéro 0866.682.231, représentant 5,51% du capital social de la Société fixé à 8.126.599,61 EUR (huit millions cent vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf virgule soixante et un euros) représenté par 572.865 (cinq cent soixante-douze mille huit cent soixante-cinq) actions sans valeur nominale, entièrement libérées.

L'Apport des 31.565 (trente et un mille cinq cent soixante-cinq) actions de la société anonyme belge IVC est évalué à 5.069.970,- EUR (cinq millions soixante-neuf mille neuf cent soixante-dix euros) dont 55.597,- EUR (cinquante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros) sont alloués au capital social de la société et le solde de 5.014.373,- EUR (cinq millions quatorze mille trois cent soixante-treize euros) est imputé au compte prime d'émission.

Les actionnaires représentés comme ci-avant déclarent qu'en application des dispositions des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales un rapport a été établi par le réviseur d'entreprises agréé, Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable en abrégé CLERC, la société anonyme ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer (RCS Luxembourg N°B 92376) sous la signature de Monsieur Jacques PEFFER, réviseur d'entreprises, daté du 15 juillet 2009 dans lequel une partie du patrimoine est ainsi apportée, décrite et évaluée.

Ledit rapport comprend les conclusions suivantes:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport de EUR 5.069.970,- ne correspond pas au moins à la valeur des 2.153 actions sans désignation de valeur nominale à émettre en contrepartie augmenté de la prime d'émission de EUR 5.014.373,-."

Ce rapport, après avoir été paraphé "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les actionnaires déclarent encore qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de cet Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable des actions apportées.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier, en conséquence de ce qui précède, l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à deux millions cinq cent quatre-vingt-seize mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros (2.596.597,- EUR), représenté par cent mille cinq cent cinquante-trois (100.553) actions sans désignation de valeur nominale. Toutes les actions sont au porteur sauf dispositions contraires de la loi."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la présente assemblée a été clôturée à 11.20 heures.

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à 3.500,- EUR

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. REUTER, C. MEIS, G. REUTER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2009. Relation: LAC/2009/29827. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009101991/98.

(090122185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

**Autotax SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 131.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009101260/10.

(090121505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

**Société Anonyme des Chaux de Contern, Société Anonyme.**

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 7.119.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Contern, le 15 juillet 2009.

*Pour la société S.A. DES CHAUX DE CONTERN*

Boris Kröner / Robert Dennewald

*Directeur financier / Président*

Référence de publication: 2009101259/13.

(090121565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

**PolyOne Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9749 Fischbach, 6, Giällewee.

R.C.S. Luxembourg B 145.542.

In the year two thousand nine, on the seventeenth day of July.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

PMIH S.L. a limited liability company (Sociedad Limitada), formed and existing under the laws of Spain, having its registered office at Pol. Ind. Valle del Cinca, s/n 22300 Barbastro (Huesca), Spain, registered with the companies registry in Spain under the number B62743802,

here represented by M<sup>e</sup> Nadia ADJEROUN, lawyer, residing professionally at 9B Plateau Altmunster, L-1123 Luxembourg

by virtue of a proxy delivered under private seal on July 14<sup>th</sup>, 2009,

Said proxy after being initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party is the sole shareholder of PolyOne Luxembourg S.à r.l, a limited liability company, having its registered office at L-9749 Fischbach, 6, Giällewee (the "Company"),

incorporated by a deed of the undersigned notary on March 19<sup>th</sup>, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 848 of April 21<sup>st</sup>, 2009

registered in the Luxembourg Trade and Companies Registry under section B, number 145.542

The sole shareholder, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to pass the following resolutions as follows:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the corporate capital by an amount of two hundred and fifty thousand Euro (EUR 250,000.-) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to an amount of two hundred sixty two thousand five hundred Euro (EUR 262,500.-) without creating nor issuing new shares by increasing the nominal value per share from twenty five Euro (EUR 25.-) up to five hundred twenty five Euro (EUR 525.-).

The amount of two hundred and fifty thousand Euro (EUR 250,000.-) is at the free disposal of the Company as proof was given to the undersigned notary who expressly confirms this.

### Second resolution

The sole shareholder resolves to amend article 5.1. of the articles of incorporation which shall have the following wording:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at two hundred sixty two thousand five hundred Euro (EUR 262,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of five hundred twenty five Euro (EUR 525.-) each (the "Shares"). The share capital has been entirely subscribed and fully paid-up."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, well known by the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le dix-sept juillet.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PMIH S.L., une société à responsabilité limitée de droit espagnol (Sociedad Limitada), établie et ayant son siège social à Pol. Ind. Valle del Cinca, s/n 22300 Barbastro (Huesca), Espagne, immatriculée auprès du Registre des Sociétés en Espagne sous le numéro B 62743802

ici représentée par M<sup>e</sup> Nadia ADJEROUN, avocat, demeurant professionnellement à 9B Plateau Altmunster, L-123 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 14 juillet 2009,

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Le comparant, représenté comme ci-avant, étant le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée PolyOne Luxembourg S.à r.l. avec siège social à L-9749 Fischbach, 6, Giällewee (la "Société"),

constitué suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 848 du 21 avril 2009,

inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 145.542

Lequel associé unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à un montant de deux cent soixante-deux mille euros (262.500,- EUR) sans création ni émission de nouvelles parts sociales, mais par augmentation de leur valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) à un montant de cinq cent vingt-cinq euros (525,- EUR).

La somme de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) est à la libre disposition de la société tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme expressément.

### Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1. des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à deux cent soixante-deux mille euros (262.500,- EUR) représenté par cinq cent (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cinq cent vingt-cinq euros (525,- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Le capital social a été intégralement souscrit et libéré."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. ADJEROUN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2009. Relation: LAC/2009/29841. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009101984/85.

(090122193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

---

**Tetris SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 97.909.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Contern, le 13 juillet 2009.

*Pour la société TETRIS S.A.*

Robert DENNEWALD

*Président*

Référence de publication: 2009101257/13.

(090121557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

---

**Eurobeton Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 114.468.

---

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Contern, le 3 août 2009.

*Pour la société EUROBETON Holding S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2009101256/13.

(090121554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

---

**BRE/Europe 5Q S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 141.602.

---

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 14 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2433 du 4 octobre 2008.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009101210/15.

(090120944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

---

**Lexin Croatia Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 127.709.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LEXIN CROATIA HOLDING I S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009100923/13.

(090120799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

**Alkomdigital, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nic Bové.

R.C.S. Luxembourg B 115.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009101202/10.

(090120978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

**Laboratoire Dentaire Hornbeck Jacques s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nic. Bové.

R.C.S. Luxembourg B 51.917.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009101201/10.

(090120979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

**Mangrove III Sub Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 147.445.

STATUTES

In the year thousand and nine, on the thirteenth day of July.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MANGROVE III S.C.A., SICAR, a partnership limited by shares, established and governed by the Luxembourg law, qualifying as an investment company in risk capital, with registered office at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.749, acting through its general partner MANGROVE III MANAGEMENT S.A., a company organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais,

here represented by Ms Sophie Liberatore, residing professionally at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningergerg,

By virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the herein above stated capacity declares that it hereby constitutes a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the provisions on S.à r.l. of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") and the following articles of association (the "Articles"):

**Title I. - Name, Office, Purpose, Duration**

**Art. 1.** There exists a company with limited liability (société à responsabilité limitée), which will be governed by the Law pertaining to such an entity as well as by the present Articles.

The name of the company is "Mangrove III Sub Investments S.à r.l." (the "Company").

**Art. 2.** The Company shall have its registered office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the managers.

Should any political, economic or social developments of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad by decision of the managers until such time as circumstances have completely returned



to normal. Such a decision will not affect the Company's nationality, which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company.

**Art. 3.** The Company may perform all transactions pertaining to the taking of participating interests in enterprises and companies of all kinds, in Luxembourg or abroad, in whatsoever form as well as the administration, the management, the control and development of these participating interests. It may in addition perform the acquisition of any securities, participation, contribution, subscription, purchase or option to purchase or otherwise, as well as all and any operations directly or indirectly relating to its corporate purpose, in particular through the borrowing of funds with or without surety and in all or any currencies, through the issuance of bonds which may likewise be convertible and/or subordinate and of notes, and through the granting of loans or guarantees to companies.

The Company shall carry on any industrial, commercial or financial operations, any transaction in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

In general the Company may carry out any transaction and make any investment, which it considers necessary or useful to fulfill or develop its business purpose, permitted to Luxembourg companies under the Law.

**Art. 4.** The Company is established for an unlimited duration.

## **Title II. - Capital, Contribution, Shares**

**Art. 5.** The issued capital of the Company is set at six million one hundred thousand United States Dollars (USD 6,100,000.-) represented by two hundred forty-four thousand (244,000.-) shares of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each, all of which are fully paid up.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 6.** The shares are registered units which may be represented by non transferable certificates and which may be transferable as provided by the Law.

**Art. 7.** The rights and obligations attached to a share follow such share to whomever it may be transferred. Holding a share implies adhering to the Company Articles, as amended from time to time and to the decisions of the shareholders.

**Art. 8.** The shares are indivisible and the Company recognizes a sole holder per share for the exercise of the rights attached thereto.

## **Title III. - Management and Supervision**

**Art. 9.** The Company is managed by several managers who may but need not be shareholders.

The shareholders determine the number of managers. The managers are appointed, suspended or revoked by the shareholders.

The managers are entitled to perform all acts of management, administration or disposal, subject to the restrictions provided for by the Law and these Articles. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the managers. The managers may confer special powers for determined actions. The managers may appoint any officers, executives or employees and determine their functions, powers and their right to represent the Company.

The managers may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents, in which case the managers will determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. A quorum for a meeting of the managers shall require the presence of at least two managers. Resolutions of the managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented at a duly convened meeting of the managers.

The Company shall be bound towards third parties by the joint signature of two managers or the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

If all managers are absent or prevented from acting, the shareholders are temporarily in charge of the management and represent the Company in all legal or other acts.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of Incorporation.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 10.** The shareholders may appoint one statutory auditor in charge of control of accounts of the Company.

#### **Title IV. - Shareholders' decisions and Shareholders' meetings**

**Art. 11.** The shareholders take their decisions in general meetings or, if all shareholders agree, by decision in writing. Any decision must be approved by the shareholders representing the majority of the shares. General meetings are convened by the managers.

All amendments to the Articles must be approved by the shareholders representing three thirds (3/4) of the shares.

#### **Title V. - Inventory, Balance sheets, Distribution of dividends, Reserves**

**Art. 12.** The corporate year starts on January 1 and end on December 31 of the same year. The first corporate year shall begin on the date of constitution of the Company and shall expire on the December 31, 2009.

Each year, at the end of the corporate year, the accounts of the Company shall be closed and the managers shall establish the balance sheet and the profit and loss statement in accordance with the Law.

The balance sheet, the profit and loss statement and the report of the managers shall be submitted for approval by the shareholders. The shareholders may inspect such accounts and reports at the registered office and obtain copy at their expense.

**Art. 13.** Against the net profit, as determined in accordance with generally accepted accounting principles, there will be allocated annually five per cent for the constitution of a legal reserve. Such allocation shall cease to be compulsory when the reserve is equal to one tenth of the issued capital. The obligation of allocation shall start again if the reserve shall be reduced.

The balance of the net profit shall remain at the disposal of the shareholders who shall in their discretion dispose thereof by distribution of dividends or allocation to reserves or by carry forward to the next year.

The Shareholders may also make distribution at any time in accordance with the Law.

#### **Title VI. - Winding up and Liquidation**

**Art. 14.** In the case of winding up of the Company for whatever cause and at whatever time, the shareholders shall appoint one or several liquidators, determine their powers and their remuneration and shall fix the method of liquidation. In the absence of appointment of liquidators, the managers in function shall be deemed to be appointed liquidators.

**Art. 15.** The net proceeds of liquidation after payment of all debts, shall be distributed equally among all shares.

#### **Title VII. - Governing laws**

**Art. 16.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the provisions on S.à r.l. of the Law.

##### *Subscription and Payment*

The two hundred forty-four thousand (244,000) shares are subscribed by the company MANGROVE III S.C.A. SICAR, prenamed, and are fully paid up in cash, so that the amount of six million one hundred thousand United States Dollars (USD 6,100,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

##### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall due to be paid by the Company as a result of its formation, amount approximately to EUR 3,600.

##### *Decisions of the shareholder*

The sole shareholder representing the whole of the company's share capital has forthwith unanimously carried the following resolutions:

- 1.- The registered office is fixed at L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
- 2.- The number of managers is set at three (3) and the following persons are elected as managers of the Company for an unlimited period:
  - Mr Mark TLUSZCZ, born in Kinshasa, Democratic Republic of the Congo, on August 18, 1966, residing professionally 31 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Managing Partner and Chief Executive Officer, Mangrove Capital Partners S.A.;
  - Mr Hans Jürgen SCHMITZ, born in Rheinbach, Germany, on July 18, 1964, residing professionally 31 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Managing Partner, Mangrove Capital Partners S.A.;
  - Mr Gérard LOPEZ, born in Luxembourg on December 27, 1971, residing professionally 31 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Managing Partner, Mangrove Capital Partners S.A.
- 3.- Deloitte S.A., with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, is appointed statutory auditor for an unlimited period.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le treize juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MANGROVE III S.C.A. SICAR, une société en commandite par actions, établie et existant en vertu du droit luxembourgeois, qualifiant de société d'investissement en capital à risque, ayant son siège social au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.749, agissant par son associé-gérant-commandité MANGROVE III MANAGEMENT S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais,

ici représentée par Mademoiselle Sophie Liberatore, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit a déclaré constituer une société à responsabilité limitée, régie par les dispositions concernant les S.à r.l. de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée (la "Loi") et les présents statuts (les "Statuts").

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par la Loi y relative ainsi que par les présents Statuts.

Le nom de la société est "MANGROVE III SUB INVESTMENTS S.à r.l." (la "Société").

**Art. 2.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des gérants.

Au cas où des développements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée avec ce siège, ou de ce siège social à l'étranger se sont produits ou sont imminents, les gérants pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société pourra effectuer toutes les opérations se rapportant à la prise de participations dans toute entreprise ou partenariat de toute sorte, à Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra également réaliser l'acquisition de tous titres, participation, contribution, souscription, achat ou option d'achat ou autre, ainsi que toute opération directement ou indirectement liée à son objet social, en particulier au travers l'emprunt de fonds avec ou sans sûreté et dans toute devise, au travers de l'émission d'obligations qui pourront de même être convertibles et/ou subordonnées à une note, et au travers de l'accord de prêts ou garanties à des sociétés.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers que la Société jugera nécessaires à l'accomplissement de son objet.

De façon générale, la Société pourra poursuivre toute opération et effectuer tout investissement qu'elle pourra considérer comme utile dans le déroulement ou le développement de son objet, autorisé pour des sociétés luxembourgeoises soumises à la Loi.

**Art. 4.** La société est établie pour une durée illimitée.

### **Titre II. - Capital social, Apports, Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital émis de la Société est fixé à la somme de six millions cent mille Dollars Américains (USD 6.100.000,-) représenté par deux cent quarante-quatre mille (244.000,-) parts sociales de vingt-cinq Dollars Américains (USD 25,-) chacune, entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à un vote aux assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

**Art. 6.** Les parts sociales sont nominatives et peuvent être représentées par des certificats non transférables et peuvent être cessibles selon les termes de la Loi.

**Art. 7.** Les droits et obligations attachés à une part sociale suivent le titre en quelque main qu'il passe. La possession d'une part sociale emporte adhésion aux Statuts sociaux, tels qu'amendés de temps à autre, et aux décisions des associés.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles et la société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale pour l'exercice des droits qui y sont attachés.

### **Titre III. - Gérance et Surveillance**

**Art. 9.** La société est administrée par plusieurs gérants, associés ou non.

Les associés fixent le nombre de gérants. Les gérants sont nommés, suspendus de leurs fonctions et révoqués par les associés.

Les gérants ont pouvoir pour prendre tous actes de gestion, d'administration ou de disposition sous réserve des restrictions prévues par la Loi et les présents Statuts. Tous les pouvoirs non expressément réservés aux associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence des gérants. Les gérants peuvent donner des mandats spéciaux pour des actes déterminés.

Les gérants peuvent nommer tous fondés de pouvoirs, directeurs ou employés et déterminer leurs fonctions et pouvoirs, ainsi que leur autorisation à représenter la Société.

Les gérants peuvent sub-déléguer leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le cas échéant, les gérants détermineront les responsabilités et la rémunération (s'il en est) à ses agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat. Le quorum de présence pour une réunion des gérants requerra la présence de deux gérants. Les résolutions des gérants seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés à une réunion dûment convoquée.

La société sera engagée à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux gérants ou par la seule signature de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par les gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Au cas où tous les gérants sont absents ou dans l'impossibilité d'agir, les associés sont temporairement chargés de la gestion et représentent la société dans tous les actes juridiques et autres.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les gérants ne contractent à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simple mandataire, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 10.** Les associés peuvent confier la surveillance de la société à un commissaire.

### **Titre IV. - Décisions des associés et Assemblées générales**

**Art. 11.** Les associés prennent leurs décisions en assemblée générale ou, si tous les associés sont d'accord, par simple décision écrite. Toute décision doit être approuvée par les associés représentant la majorité des parts sociales. Les assemblées générales sont convoquées par les gérants.

Les modifications des Statuts devront être approuvées par les associés représentant les trois quarts (3/4) des parts sociales.

### **Titre V. - Inventaire, Bilans, Répartitions de bénéfices, Réserves**

**Art. 12.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2009.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les écritures de la Société sont arrêtées et les gérants dressent le bilan ainsi que le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

Le bilan, le compte de profits et pertes et le rapport des gérants sont soumis à l'approbation des associés. Ceux-ci peuvent en prendre connaissance au siège social et obtenir copie à leurs frais.

**Art. 13.** Sur le bénéfice net à déterminer conformément aux principes comptables généralement admis, il est prélevé annuellement cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire, lorsque cette réserve atteindra un dixième du capital social. Il reprendra cours si cette réserve venait à être entamée. Le surplus demeurera à la disposition des associés qui en détermineront souverainement l'affectation tant en ce qui concerne le dividende que les mises en réserve et reports à nouveau.

Les associés pourront également procéder à la distribution à tout moment conformément à la Loi.

## Titre VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société pour quelque cause que ce soit et à n'importe quel moment, les associés pourront désigner un ou plusieurs liquidateurs, détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments, et fixeront la méthode de liquidation. A défaut de décision prise à cet égard par les associés, les gérants en fonction sont considérés comme liquidateurs.

**Art. 15.** Le produit net de la liquidation, après apurement des charges passives, sera réparti en parts égales entre toutes les parts sociales.

## Titre V. - Lois applicables

**Art. 16.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront déterminées conformément aux dispositions concernant les S.à r.l. de la Loi.

### *Souscription et Libération*

Les deux cent quarante-quatre mille (244.000) parts sociales sont souscrites par la société MANGROVE III S.C.A, SICAR, prénommée et sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de six millions cent mille Dollars Américains (USD 6.100.000,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de la constitution, s'élèvent à environ EUR 3.600,-.

### *Décisions de l'associé*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la Société est fixé à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
- 2.- Le nombre des gérants est fixé à trois (3) et les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Mr Mark TLUSZCZ, né à Kinshasa, République Démocratique du Congo, le 18 août 1966, résidant professionnellement au 31 bd Joseph II, L-1840 Luxembourg, Managing Partner and Chief Executive Officer, Mangrove Capital Partners S.A.;
  - Mr Hans Jürgen SCHMITZ, né à Rheinbach, Allemagne, le 18 juillet 1964, résidant professionnellement au 31 bd Joseph II, L-1840 Luxembourg, Managing Partner, Mangrove Capital Partners S.A.;
  - Mr Gérard LOPEZ, né à Luxembourg le 27 décembre 1971, résidant professionnellement au 31 bd Joseph II, L-1840 Luxembourg, Managing Partner, Mangrove Capital Partners S.A.
- 3.- Deloitte S.A., ayant son adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, est nommée commissaire pour une durée indéterminée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire.  
Signé: S. LIBERATORE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 juillet 2009. Relation: LAC/2009/29642. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009101823/286.

(090122504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

### **Elckerlyc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 147.438.

### — STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of July.

Before us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tweelandenpunt Holding S.A., a company established and having its registered office in L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager, RCS Luxembourg B 64.304,

here represented by Roeland P. PELS, company director, residing in L-2124 Luxembourg, 24, rue des Maraîchers, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *in* varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Elckerlyc S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Corporate object.**

3.1 The purpose of the Company is to carry out any activities of economic consultant (*conseil économique*) consisting in the provision on a professional basis of consultancy services and advice in the economic sector and for the management of companies and the provision of any assistance in the economic sector in the broadest way; it may as such provide any services as administration and secretarial services for enterprises, organizations and companies, as well as management, supervision and expertise services of whatever nature pertaining to the economic and commercial sector.

3.2. Within the framework of its corporate object, the company will not carry out any activities falling under the scope of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended.

3.3. In general the company may carry out all commercial, industrial, financial, personal and real estate transactions pertaining directly or indirectly to its corporate object or any similar corporate object or which could favour its realisation and development.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at one hundred thousand euros (EUR 100,000.-) represented by one thousand (1,000) shares in registered form, having a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by any manager appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

#### Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

##### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

##### 8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are

present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

##### 8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

#### Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

#### Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

### IV. Shareholder(s)

#### Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company requires the unanimous consent of the shareholders.

#### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1<sup>st</sup>) of January and ends on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be reappointed.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;



(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends may be taken by the board of managers within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

### *Subscription and Payment*

Tweelandenpunt Holding S.A., represented as stated above, subscribes to one thousand (1,000) shares in registered form, with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash to be allocated to the nominal share capital account in the aggregate amount of one hundred thousand euros (EUR 100,000.-).

The amount of one hundred thousand euros (EUR 100,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately two thousand five hundred euros (EUR 2,500.-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

M. Roeland P. PELS, company director, born on August 28, 1949 in Hiversum (The Netherlands), residing at L-2124 Luxembourg, 24, rue des Maraîchers, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set in L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager, Grand Duchy of Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

The undersigned notary has drawn the attention of the appearing person to the fact that prior to any commercial activity of the company hereby incorporated, it has to obtain the necessary permit(s) in connection with the social object, which is hereby expressly acknowledged by the appearing person.

WHEREOF, this deed was drawn up in Senningerberg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-trois juillet.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Tweelandenpunt Holding S.A., une société établie et ayant son siège social à 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, RCS Luxembourg B 64.304, ici représentée par Roeland P. PELS, administrateur de sociétés, demeurant à L-2124 Luxembourg, 24, rue des Maraîchers, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Le nom de la société est "Elckerlyc S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet toutes activités de conseil économique consistant dans la prestation, à titre professionnel, de services et de conseils en matière économique ainsi qu'en gestion d'entreprises et d'assistance dans le domaine économique au sens le plus large; elle fournira et assurera notamment tous services administratifs et de secrétariat à toutes entreprises, organisations et sociétés, de même que tous services de gestion, de surveillance et d'expertise de tous genres en matière économique et commerciale.

3.2. Dans le cadre de son activité, la Société ne prestera aucun service tombant sous le champ d'application de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée.

3.3. En général, la Société pourra faire toutes autres transactions commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

### Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 9. Gérant unique.**

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 10. Responsabilité des gérants.**

10.1. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### **IV. Associé(s)**

#### **Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.**

##### **11.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (Les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

##### **11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote**

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires pourra être adoptée par le conseil de gérance dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

### **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

#### *Souscription et libération*

Tweelandenpunt Holding S.A., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (1.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire au compte social de la Société d'un montant total de cent mille euros (EUR 100.000,-).

Le montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

78454

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Roeland P. PELS, administrateur de sociétés, né le 28 août 1949 à Hilversum (Pays-Bas), demeurant à L-2124 Luxembourg, 24, rue des Maraîchers, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Fait et passé à Senningerberg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Roeland P. PELS, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 juillet 2009. LAC/2009/ 30121. Reçu 75,-

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009101826/461.

(090122396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

**Sparkling Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.479.

L'an deux mille neuf, le trois juillet.

Par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se tient une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SPARKLING INVESTMENT S.A.", ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2011 du 18 septembre 2007 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte du 29 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2492 du 11 septembre 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Roberto PIATTI, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 49, Corso Giuseppe Garibaldi, 20121 Milan, Italie.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Vania BARAVINI, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Stefano GRAIDI, expert-comptable indépendant, demeurant professionnellement à 1, Riva Albertolli, CH-6900 Lugano.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 583.000 (cinq cent quatre-vingt-trois mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 5.799.000 (cinq millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros), pour le ramener de son montant actuel de EUR 5.830.000 (cinq millions huit cent trente mille euros) à EUR 31.000

(trente et un mille euros) par absorption des pertes s'élevant à EUR 5.799.000 (cinq millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros) telles qu'elles ressortent des comptes annuels de la société arrêtés au 31.12.2008, par annulation de 579.900 (cinq cent soixante-dix-neuf mille neuf cents) actions au prorata des actions détenues par chaque actionnaire dans le capital social de la société.

2. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 7.750.000 (sept millions sept cent cinquante mille euros) en vue de le porter de EUR 31.000 (trente et un mille euros) à EUR 7.781.000 (sept millions sept cent quatre-vingt-un mille euros) par la création de 775.000 (sept cent soixante-quinze mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, assorties d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 650.000 (six cent cinquante mille euros), émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites par l'actionnaire majoritaire et intégralement libérées par la conversion de:

- 12 obligations d'une valeur nominale totale de EUR 5.400.000 (cinq millions quatre cent mille euros) inhérentes à l'emprunt obligataire non convertible privé d'un montant de EUR 8.100.000, représenté par 6 obligations d'une valeur nominale de EUR 540.000 et 12 obligations d'une valeur nominale de EUR 405.000, émis le 1<sup>er</sup> juillet 2005 par la société W.J.R. PARTICIPATIONS S.A., venant à échéance le 31 décembre 2019 et portant un taux d'intérêt de 4% l'an. Ledit emprunt a été transféré à la société SPARKLING INVESTMENT S.A. par suite de la fusion par absorption de la société W.J.R. PARTICIPATIONS S.A. dans la société JEWELS MANUFACTURING S.A., elle-même absorbée par la société SPARKLING INVESTMENT S.A. en date du 29 décembre 2008.

- l'emprunt obligataire non convertible privé d'un montant de EUR 3.000.000, représenté par 4 obligations d'une valeur nominale de EUR 367.500, 1 obligation d'une valeur nominale de EUR 765.000, 1 obligation d'une valeur nominale de EUR 235.000 et 1 obligation d'une valeur nominale de EUR 530.000, émis le 20 juin 2005 par la société Jewellery Investment S.A., venant à échéance le 31 décembre 2021 et portant un taux d'intérêt de 4% l'an. Ledit emprunt a été apporté et transféré à la société SPARKLING INVESTMENT S.A. suivant acte notarié du 18 juillet 2007.

3. Modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 7.781.000 (sept millions sept cent quatre-vingt-un mille euros) représenté par 778.100 (sept cent soixante-dix-huit mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.»

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 5.799.000 (cinq millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros) pour le ramener de son montant actuel de EUR 5.830.000 (cinq millions huit cent trente mille euros) à EUR 31.000 (trente et un mille euros) en vue de compenser une partie des pertes réalisées et existantes, par annulation de 579.900 (cinq cent soixante-dix-neuf mille neuf cents) actions au prorata des actions détenues par chaque actionnaire dans le capital social de la société.

Les comptes annuels de la société arrêtés au 31.12.2008 ont été présentés au notaire instrumentant, aux fins de lui prouver l'existence des pertes à apurer.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide, avec l'accord des obligataires donné en date du 15 juin 2009, conformément au paragraphe 7 de l'article 94-2 de la loi sur les sociétés commerciales, d'augmenter le capital à concurrence de EUR 7.750.000 (sept millions sept cent cinquante mille euros) en vue de le porter de EUR 31.000 (trente et un mille euros) à EUR 7.781.000 (sept millions sept cent quatre-vingt-un mille euros) par la création de 775.000 (sept cent soixante-quinze mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, assorties d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 650.000 (six cent cinquante mille euros).

#### *Libération souscription*

Cette augmentation de capital a été entièrement souscrite par l'actionnaire majoritaire, COMITALIA COMPAGNIA FIDUCIARIA S.p.A., et en forme abrégée «COMITALIA S.p.A.», société par actions de droit italien, avec siège social au 49, Corso Giuseppe Garibaldi, 20121 Milan (Italie), et inscrite au «Registro Imprese» de Milan sous le numéro 03953900010, numéro R.E.A. 1092396, représentée par Monsieur Roberto PIATTI, en sa qualité d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager valablement la société COMITALIA S.p.A. par sa signature individuelle.

L'augmentation de capital ainsi que la prime d'émission ont été intégralement libérées en contrepartie d'un apport en nature constitué par la conversion de:

- 12 obligations d'une valeur nominale totale de EUR 5.400.000 inhérentes à l'emprunt obligataire non convertible privé d'un montant de EUR 8.100.000, représenté par 6 obligations d'une valeur nominale de EUR 540.000 et 12 obligations d'une valeur nominale de EUR 405.000, émis le 1<sup>er</sup> juillet 2005 par la société W.J.R. PARTICIPATIONS S.A., venant à échéance le 31 décembre 2019 et portant un taux d'intérêt de 4% l'an. Ledit emprunt a été transféré à la société SPARKLING INVESTMENT S.A. par suite de la fusion par absorption de la société W.J.R. PARTICIPATIONS S.A. dans la société JEWELS MANUFACTURING S.A., elle-même absorbée par la société SPARKLING INVESTMENT S.A. en date du 29 décembre 2008.

- l'ensemble des obligations représentant l'emprunt obligataire non convertible privé d'un montant de EUR 3.000.000, représenté par 4 obligations d'une valeur nominale de EUR 367.500, 1 obligation d'une valeur nominale de EUR 765.000, 1 obligation d'une valeur nominale de EUR 235.000 et 1 obligation d'une valeur nominale de EUR 530.000, émis le 20 juin 2005 par la société Jewellery Investment S.A., venant à échéance le 31 décembre 2021 et portant un taux d'intérêt de 4% l'an. Ledit emprunt a été apporté et transféré à la société SPARKLING INVESTMENT S.A. suivant acte notarié du 18 juillet 2007.

dont les obligations sont toutes détenues par l'actionnaire majoritaire préqualifié.

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par des justificatifs.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 29 juin 2009 par H.R.T. Révision S.A., réviseur d'entreprises ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

La valeur de l'apport est constatée par ledit rapport qui conclut comme suit:

#### *Conclusion*

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des obligations ne correspond pas aux moins aux 775.000 actions d'une valeur nominale de EUR 10,00 de SPARKLING INVESTMENT S.A. plus une prime d'émission de EUR 650.000,00 à émettre en contrepartie».

#### *Troisième résolution*

Suite à la résolution qui précède, le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 7.781.000 (sept millions sept cent quatre-vingt-un mille euros) représenté par 778.100 (sept cent soixante-dix-huit mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. PIATTI, V. BARAVINI, S. GRAIDI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 7 juillet 2009, LAC/2009/26772: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/07/09.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009101790/117.

(090122691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

#### **Asia Biz SA, Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-9530 Wiltz, 57, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 99.380.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ASIA BIZ SA, avec siège social à L-9530 Wiltz, 57, Grand Rue, constituée sous forme de société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, de résidence à Luxembourg, en date 21 août 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 54 du 8 février 1991,

modifié en société anonyme suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, de résidence à Luxembourg, le 20 février 1992, publié au dudit Mémorial C numéro 339 du 6 août 1992

modifié suivant acte reçu par le même notaire, de résidence à Luxembourg, le 26 septembre 1994, publié au dudit Mémorial C numéro 1 du 3 janvier 1995, modifié suivant acte reçu par le même notaire, de résidence à Luxembourg, le 4 juillet 1996, publié au dudit Mémorial C numéro 478 du 25 septembre 1996, modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 30 août 2004, publié au dudit Mémorial C numéro 1197 du 24 novembre 2004

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 99.380

L'assemblée est ouverte à 12.15 heures présidée par Monsieur José STILMANT, demeurant à Wiltz, 2, rue de la Fontaine

Qui désigne comme scrutateur Monsieur Alain MARICHAL, demeurant à F-57480 Contz les Bains, 2, impasse Saint-Antoine



qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève BERTRAND, demeurant à B-6983 La Roche, Mousny 45 Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. transformation en société unipersonnelle
2. démission des administrateurs
3. nomination d'un administrateur unique

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée général, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'adapter les statuts pour lui permettre d'être gérée par un administrateur unique, et remplace en conséquence les articles 6, 7, 8, 9, 10, 13 et 15 comme suit:

" **Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

**Art. 7.** L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 8.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

**Art. 9.** Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

**Art. 10.** Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature isolée de chaque administrateur.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présentes ou représentées et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'administrateur unique ou le conseil d'administration est autorisée à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi."

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée révoque les administrateurs, savoir, Monsieur Joseph STILMANT, Madame Agnès HANSEN et Madame Xiaoli SUN, leur accordant pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée nomme un administrateur unique, savoir Monsieur Alain Roger Louis MARICHAL, né à Valenciennes (France), le 14 juin 1953, demeurant à F-57480 Contz les Bains, 2, impasse Saint-Antoine. Son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale de l'an 2015.

avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 12.20 heures.

#### *Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: J. Stilmant, A. Marichal, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 1<sup>er</sup> juillet 2009 - WIL/2009/539 - Reçu soixante-quinze euros = 75,- €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 13 juillet 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009101414/132.

(090121090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

---

**Magritte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 77.178.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009101174/10.

(090121035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

---

**Magritte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 77.178.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009101173/10.

(090121036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

---

**Magritte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 77.178.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009101171/10.

(090121037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

---

**Matterhorn Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 73.509.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009101170/10.

(090121039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

---

**Flying Group Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1110 Luxembourg, route de Trèves, Findel Airport.

R.C.S. Luxembourg B 141.715.

---

In the year two thousand and nine.

On the twenty-second of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

Mr Sinan SAR, private employee, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich,  
acting as the representative of the board of directors of the public limited company (société anonyme) Flying Group  
Lux S.A., with its registered office in L-1110 Luxembourg, route de Trèves, Findel Airport, Porte 2, R.C.S. Luxembourg  
number B141715,

pursuant to a power given by the board of directors of the said company on July 20, 2009.

The minutes of this meeting, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting in his said capacity, has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

1.- The public limited company (société anonyme) Flying Group Lux S.A., prenamed, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on September 4, 2008, published in the Mémorial C number 2454 of October 8, 2008 (the "Company").

2.- The corporate capital of the company is set actually at two hundred and fifty thousand Euro (EUR 250,000.-) divided into two thousand and five hundred (2,500) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, fully paid up.

3.- Pursuant to article five of the articles of incorporation, the authorized capital is fixed at five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) represented by five thousand (5,000) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The board of directors is authorized to increase in one or several times the subscribed capital in the limits of the authorized capital at the terms and conditions which he will fix.

4.- In its resolutions of July 20, 2009, the board of directors of the said company has decided to increase the capital by two hundred and fifty thousand Euro (EUR 250,000.-), so as to raise the share capital from its present amount of two hundred and fifty thousand Euro (EUR 250,000.-) to five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-), by the issue of two thousand and five hundred (2,500) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), having the same rights and obligations as the existing shares.

5.- The new shares have been subscribed by the sole shareholder the public limited company FLYING HOLDING N.V., with registered office in B-2610 Wilrijk, Dennenlaan 27, Belgium, and fully paid up by payment in cash, so that the amount of two hundred and fifty thousand Euro (EUR 250,000.-) is at the free disposal of the company Flying Group Lux S.A., as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

6.- As a consequence of such increase of capital, article five of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital is set at five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) divided into five thousand (5,000) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders taken in the manner required to amend these articles of association.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s)."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at one thousand and four hundred Euro.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf.

Le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Sinan SAR, employé privé, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du conseil d'administration de la société anonyme Flying Group Lux S.A., ayant son siège social à L-1110 Luxembourg, route de Trèves, Findel Airport, Porte 2, R.C.S. Luxembourg numéro B141715,

en vertu d'un pouvoir conféré par le conseil d'administration de ladite société en date du 20 juillet 2009.

Le procès-verbal de cette réunion, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, en qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- La société anonyme Flying Group Lux S.A., prédésignée, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 septembre 2008, publié au Mémorial C numéro 2454 du 8 octobre 2008 (la "Société").

2.- Le capital social est actuellement fixé à deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000,-) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

3.- Conformément à l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera.

4.- En ses résolutions du 20 juillet 2009, le conseil d'administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000,-), pour porter le capital social ainsi de son montant actuel de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000,-) à cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-), par l'émission de deux mille cinq cents (2.500) actions, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

5.- Les actions nouvelles ont été souscrites par la société anonyme FLYING HOLDING N.V., avec siège social à B-2610 Wilrijk, Dennenlaan 27, Belgique, et entièrement libérées par versement en numéraire, de sorte que le montant de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000,-) se trouve à la libre disposition de la société anonyme Flying Group Lux S.A., ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

6.- A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital social souscrit de la société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires suivant les formes requises pour modifier les présents statuts.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SAR - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 juillet 2009. Relation GRE / 2009/2702. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 31 juillet 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009101917/124.

(090122484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

---

**Donjon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 43.003.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Donjon S.A. qui s'est tenue en date du 26 juin 2009 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2009, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance, Président du Conseil.
- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.
- Dominic BRENNINKMEIJER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à D-40213 Düsseldorf, Carl-Theodor-Strasse 6, Allemagne.
- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse.
- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, Standbrook House, 1<sup>st</sup> floor, 2-5 Old Bond Street, W1S 4 PD, Angleterre.
- Armand HAAS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle, Espace Pétrusse, "Le Dôme".

A été réélu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2009:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009100684/28.

(090119840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

---

**Franmar Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 28.155.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social, le 5 novembre 2008 à 10.00 heures.*

Reconduction des mandats de Messieurs Marc Ambroisien, Sidney Bouvier et de Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et de H.R.T. Révision S.A. domicilié au 23 Val Fleuri L-1526 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes pour une année, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 30 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2008..

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009100687/18.

(090120220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

---

**Multiserv S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4503 Differdange, Chantier ProfilArbed.  
R.C.S. Luxembourg B 29.281.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle ordinaire de la Société du 28 juillet 2009, que le mandat de PricewaterhouseCoopers, établie et ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65.477, comme réviseur d'entreprises a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire de l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009100676/16.

(090120775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

---

**Amstell Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 134.921.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Amstell Investments S.A. qui s'est tenue en date du 26 juin 2009 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2009, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance, Président du Conseil.

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.

- Dominic BRENNINKMEIJER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à D-40213 Düsseldorf, Carl-Theodor-Strasse 6, Allemagne.

- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse.

- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, Standbrook House, 1<sup>st</sup> floor, 2-5 Old Bond Street, W1S 4 PD, Angleterre.

- Armand HAAS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle, Espace Pétrusse, "Le Dôme".

A été réélu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2009:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

*Administrateurs*

Référence de publication: 2009100680/28.

(090119871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

---

**Aztec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 95.981.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Aztec S.A. qui s'est tenue en date du 24 juin 2009 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2009, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance, Président du Conseil.

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.
- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse.
- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, Standbrook House, 1<sup>st</sup> floor, 2-5 Old Bond Street, W1S 4PD, Angleterre.
- Armand HAAS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle, Espace Pétrusse, "Le Dôme".

A été réélu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2009:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009100690/26.

(090120197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

---

**Aztec (Luxembourg) Scs, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 96.847.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Aztec (Luxembourg) Scs qui s'est tenue en date du 3 juin 2009 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2009, le Conseil de Gérance se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.
- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.
- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse.
- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, Standbrook House, 1<sup>st</sup> floor, 2-5 Old Bond Street, W1S 4 PD, Angleterre.
- Armand HAAS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle, Espace Pétrusse, "Le Dôme".

A été réélu comme Réviseur, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2009:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2009100689/26.

(090120201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

---

**Redevco Retail Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 112.066.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Redevco Retail Luxembourg S.A. qui s'est tenue en date du 26 juin 2009 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2009, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance, Président du Conseil.
- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.
- Dominic BRENNINKMEIJER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à D-40213 Düsseldorf, Carl-Theodor-Strasse 6, Allemagne.



- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse.
- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, Standbrook House, 1<sup>st</sup> floor, 2-5 Old Bond Street, W1S 4 PD, Angleterre.
- Armand HAAS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle, Espace Pétrusse, "Le Dôme".

A été réélu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2009:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009100681/28.

(090119862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

---

### **Incas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 98.141.

#### EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Incas S.A. qui s'est tenue en date du 24 juin 2009 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2009, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance, Président du Conseil.
- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.
- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse.
- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, Standbrook House, 1<sup>st</sup> floor, 2-5 Old Bond Street, W1S 4 PD, Angleterre.
- Armand HAAS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle, Espace Pétrusse, "Le Dôme".

A été réélu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2009:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009100691/26.

(090120191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

---

### **Jetlink Aviation, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.950.

L'an deux mil neuf, le vingt et un juillet.

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Atttert.

A comparu:

1) Monsieur Steven HESELMANS, né le 24 juin 1967 à Deurne (Ant) (Belgique), demeurant à B-2520 RANST, 1, Nachtegalenlaan, et

2) Monsieur Arthur HESELMANS, né le 12 mars 1943 à Vorst (Belgique), demeurant à B-2520 RANST, 1, Nachtegalenlaan,

ici représenté par Madame Joëlle WURTH, née le 11 août 1961 à Arlon (Belgique), demeurant à L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privée, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par toutes les parties comparantes ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistré avec le présent acte,

agissant en leur qualité d'associés de la société à responsabilité limitée JETLINK AVIATION, établie et ayant son siège social à Beckerich, 6, rue Jos Seyler

inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 140.950, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 5 août 2008,

publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 9 septembre 2008, numéro 2189, page 105.060,

lesquelles parties comparantes - représentées comme exposé ci-avant - ont prié le notaire instrumentant d'acter les décisions prises par eux en leur qualité d'associés de la dite société:

*Première résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société préqualifiée de son adresse actuelle à la nouvelle adresse sise à L-2449 Luxembourg, 25a Boulevard Royal.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 4 comme suit:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg."

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Wurth, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert le 22 juillet 2009. Relation: RED/2009/885. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé):* Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 3 août 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009101933/42.

(090122447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

**Eiffel Properties Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.418.

In the year two thousand and nine, on the eighth day of April.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Eiffel Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.417 (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Mr Stéphane Hepineuze in its capacity of manager of the Sole Shareholder, professionally residing at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

I. The appearing party has requested the undersigned notary to document that the appearing party is the sole shareholder of Eiffel Properties Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the "Company"), incorporated on 13 July 2007, by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°. 2062 of 21 September 2007, and registered with the Luxembourg Trade and Companies under number B 130.418, and which articles have last been amended on 26 July 2007, by a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°. 24 of 5 January 2008.

II. The appearing party, in the above mentioned capacity, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. Liquidation of the Company.

2. Appointment of the liquidator.
3. Determination of the powers to be given to the liquidator.
4. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVED to dissolve the Company and to put the Company into liquidation.

*Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVED to appoint the company Utility Corporate Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, RCS Luxembourg B 105264 as liquidator (the "Liquidator") of the Company.

*Third resolution*

The Sole Shareholder RESOLVED that, in performing his duties, the Liquidator shall have the powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation. The Liquidator shall have the social signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties in accordance with the directions of the Sole Shareholder, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Liquidator, acting individually, is hereby given specific power to distribute advances (each, a "Distribution") on the liquidation profits to the Sole Shareholder, provided that (i) an amount of at least EUR 300,000.- necessary for the payment of the debts of the Company has been set aside and that (ii) the interim statement of accounts of the Company show that, following such Distribution, it will have sufficient funds for the payment of all debts of the Company.

Only within the scope of the protection of the interests of the liquidation of the Company and only if the hereunder investments are essential for the liquidation of the Company, the Liquidator may further decide to invest (each, an "Investment" and, collectively, the "Investments"), in the name and on behalf of the Company, amounts of about EUR 2,000,000.- in the share capital of each of and subscribe, in the name and on behalf of the Company in liquidation, to the shares of each of (i) Fleuri ApS, a private limited company incorporated under the laws of Denmark, with registered office c/o Amicorp Denmark A/S, Dampfaergevej 3, DK-2100 Copenhagen, Denmark, with Business Registration n° CVR 3090 5873, (ii) L'Etoile Vega ApS, a private limited company incorporated under the laws of Denmark, with registered office c/o Amicorp Denmark A/S, Dampfaergevej 3, DK-2100 Copenhagen, Denmark, with Business Registration n° CVR 3090 5946 and (iii) Villefranche ApS, a private limited company incorporated under the laws of Denmark, with registered office c/o Amicorp Denmark A/S, Dampfaergevej 3, DK-2100 Copenhagen, Denmark, with Business Registration n° CVR 3090 5911, as well as do anything, in the name and on behalf of the Company in liquidation, that he may, in his absolute discretion, deem required or useful in connection with the Investments.

In accordance with article 145 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Liquidator may also sell and contribute the assets of the Company to other companies.

The Liquidator may further waive all property and similar rights, charges, actions for rescission, grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition in accordance with the directions of the Sole Shareholder.

The Liquidator may, under his own responsibility, delegate for the duration set by him to one or more persons such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions, including any specific signatory powers on any of the Company's bank accounts.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,500.- (one thousand five hundred euros).

Whereof, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le huitième jour d'avril.

Par-devant Nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Eiffel Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à 47, boulevard Royal L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du Registre

de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.417 (1<sup>er</sup> "Associé Unique"), dûment représentée par M. Stéphane Hepineuze en sa qualité de gérant de l'Associé Unique, demeurant professionnellement à 47, boulevard Royal L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

I. Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant est le seul et unique associé de Eiffel Properties Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 47, boulevard Royal L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la "Société"), constituée le 13 juillet 2007, par acte passé par devant le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 2062, le 21 septembre 2007, et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.418, les statuts de la Société ayant été modifiés pour la dernière fois le 26 juillet 2007, par acte de le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N<sup>o</sup>. 24, le 5 janvier 2008.

III. Le comparant, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaît être parfaitement averti des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Liquidation de la Société.
2. Nomination du liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.
4. Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer comme liquidateur la société à responsabilité limitée Utility Corporate Services S.à r.l., avec siège social au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, RCS Luxembourg B 105264 (le "Liquidateur").

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question. Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, en accord avec les directives données par l'Associé Unique, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut décider de distribuer des avances (chacune, une "Distribution") sur le boni de liquidation à l'Associé Unique pour autant (i) qu'un montant minimum de EUR 300.000,- nécessaire au paiement des dettes de la Société ait été consignée et (ii) que les comptes intérimaires fassent apparaître l'existence de fonds disponibles suffisants pour le paiement des dettes de la Société après une telle Distribution.

Seulement dans le cadre de la sauvegarde des intérêts de la liquidation de la Société et uniquement si les investissements sont indispensables pour la liquidation de la Société, Le Liquidateur peut, par ailleurs, décider d'investir (chacun, un "Investissement" et, ensemble, les "Investissements"), au nom et pour le compte de la Société, de montants d'environ EUR 2.000.000,- dans le capital social de chacune de, et de souscrire, au nom et pour le compte de la Société en liquidation, aux parts de chacune de (i) Fleuri ApS, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Danemark, ayant son siège social à Amicorp Denmark A/S, Dampfaergevej 3, DK-2100 Copenhague, Danemark, enregistrée sous le numéro CVR 3090 5873, (ii) L'Étoile Vega ApS, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Danemark, ayant son siège social à Amicorp Denmark A/S, Dampfaergevej 3, DK-2100 Copenhague, Danemark, enregistrée sous le numéro CVR 3090 5946 and (iii) Villefranche ApS, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Danemark, ayant son siège social à Amicorp Denmark A/S, Dampfaergevej 3, DK-2100 Copenhague, Danemark, enregistrée sous le numéro CVR 3090 5911, ainsi que tout acte, au nom et pour le compte de la Société, qu'il estime nécessaire ou approprié en relation avec les Investissements.

Conformément à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le Liquidateur peut également vendre et contribuer les actifs de la Société à d'autres sociétés.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie, séquestration ou autre opposition, en accord avec les directives données par l'Associé Unique.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à une ou plusieurs personnes telles parties de ses pouvoirs qu'il estime appropriées pour l'accomplissement de certains actes particuliers, y inclut tous pouvoirs spéciaux de signature sur tous comptes bancaires de la Société.

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, cette personne a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Stéphane Hepineuze, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 avril 2009. LAC / 2009 / 14640. Reçu soixante-quinze euros 75.00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009102003/148.

(090121900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

**Le Manoir, Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: Beaufort,

R.C.S. Luxembourg B 126.878.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE MANOIR

Signature

Référence de publication: 2009099409/11.

(090119428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

**Integral Maritime Solutions (IMS) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 84, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 147.396.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on me fifteenth day of July.

Before Us Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

1° Jean-Pierre VERNIER, dirigeant maritime, born the 2<sup>nd</sup> October 1952 à Nantes (France), residing at L-2210 Luxembourg, 84, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, represented by André HARPES, lawyer, residing in Bech-Kleinmacher, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities;

2° ROOLGABERT A.G., a société anonyme with registered office in L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg, RCS Luxembourg B 101.697, represented by André HARPES, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities;

3° JALYNN HOLDING S.A., a société anonyme with registered office in L-5405 Bech-Kleinmacher, 131, route du Vin, RCS Luxembourg B 85.605, represented by André HARPES, prenamed, who has the power to sign.

The above named persons have declared their intention to constitute by the present deed a "société à responsabilité limitée" and to draw up the Articles of Association of it as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a "société à responsabilité limitée" which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10<sup>th</sup>, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, as well as by the present statutes.

**Art. 2.** The denomination of the corporation is "INTEGRAL MARITIME SOLUTIONS (IMS) S.à r.l.".

**Art. 3.** The registered office of the corporation is established in the municipality of Luxembourg.

It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg according to an agreement of the participants.

**Art. 4. (Social object).** The purposes for which the Company is formed are the buying and selling, the chartering in and the chartering out, and the management of seagoing ships or maritime companies, as well as the financial and commercial transactions that relate directly or indirectly to such activities.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 6.** The capital of the corporation is fixed at eighteen thousand Euro (EUR 18,000.-) divided into one hundred and eighty (180) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

**Art. 7.** Shares may be freely transferred between participants.

Transfer of shares inter vivos to non-participants may only be made with the agreement of participants representing at least 75% of the capital.

For all other matters reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

**Art. 8.** A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

**Art. 9.** The death, the suspension of civil rights, the bankruptcy or the failure of one of the participants do not put an end to the company.

**Art. 10.** The company is administrated by one or more managers (gérants), who need not be participants. They are appointed by the general meeting of participants for an undetermined period and they can be removed at any time.

The powers of the managers (gérants) will be determined in their nomination deed.

**Art. 11.** Decisions of participants are being taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management.

No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

As long as the company has only one participant the sole participant will exercise the powers reserved by law or by the present statutes to the general meeting of participants.

The resolutions taken by the sole participant will be set down in the form of minutes.

**Art. 12.** The accounting year of the corporation starts on the first of January and ends on the last day of December each year.

**Art. 13.** Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the corporation as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the corporation, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

**Art. 14.** In case of dissolution of the corporation each participant will draw, before any distribution, the nominal amount of his parts in the capital; the surplus shall be divided in proportion to the invested capital of the participants. Should the net assets not allow the reimbursement of the capital, the distribution will take place in proportion to the initial investments.

**Art. 15.** In case of dissolution of the corporation the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law of August 10<sup>th</sup> 1915 and of its modifying laws. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

**Art. 16.** The parties will refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

*Transitory provision*

The first financial year shall begin today and end on December 31, 2009.

*Subscription*

The statutes having thus been established; the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. Jean-Pierre VERNIER, prenamed . . . . .	60 shares
2. ROOLGABERT S.A., prenamed . . . . .	60 shares
3. JALYNN HOLDING S.A., prenamed . . . . .	60 shares
TOTAL . . . . .	180 shares

All the shares have been paid up to the extent of one hundred per cent (100%) as of now, the amount of eighteen thousand Euro (EUR 18,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which is furnished to the notary.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation, are estimated at approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

*Extraordinary General Meeting*

After the Articles of Association have thus been drawn up, the above named participants exercising the powers of the general meeting have passed the following resolutions:

- 1) Has been elected sole manager of the company for an undetermined period Mr Jean-Pierre VERNIER, prenamed. The company is validly bound in all circumstances by the signature of the sole manager.
- 2) The registered office of the company is fixed at L- 2210 Luxembourg, 84 Bd. Napoleon.

The undersigned notary has drawn the attention of the appearing persons to the fact that prior to any commercial activity of the company hereby incorporated, it has to obtain the trading permit(s) in connection with the social object, which is hereby expressly acknowledged by the appearing persons.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by name, first name, civil statute and residence, the said persons signed together with the notary the present original deed.

**Follows the french version:**

L'an deux mille neuf, le quinze juillet.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1° Monsieur Jean Pierre VERNIER, dirigeant maritime, né le 2 octobre 1952 à Nantes (France), demeurant à L-2210 Luxembourg, 84, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, représenté par Monsieur André HARPES, juriste, demeurant à Bech-Kleinmacher, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement;

2° la société anonyme ROOLGABERT A.G., ayant son siège social à L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg, RCS Luxembourg B 101.697, représentée par Monsieur André HARPES, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement;

3° la société anonyme JALYNN HOLDING S.A., ayant son siège social à L-5405 Bech-Kleinmacher, 131 route du Vin, RCS Luxembourg B 85.605, représentée par Monsieur André HARPES, prénommé, ayant pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Lesquels comparants ont déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "INTEGRAL MARITIME SOLUTIONS (IMS) S.à r.l.".

**Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg de l'accord des associés.

**Art. 4. (Objet social).** La Société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer et d'entreprises maritimes, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à dix-huit mille euros (EUR 18.000,-) représenté par cent quatre-vingts (180) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Des transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins 75 % du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

**Art. 11.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Aussi longtemps que la société n'a qu'un seul associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 13.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 16.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2009.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants souscrivent l'intégralité du capital comme suit:

1. Jean-Pierre VERNIER, prénommé . . . . .	60 parts
2. ROOLGABERT S.A., prénommée . . . . .	60 parts
3. JALYNN HOLDING S.A., prénommée . . . . .	60 parts
TOTAL . . . . .	180 parts



Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées de sorte que dès à présent la somme de dix-huit mille euros (EUR 18.000,-) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié au notaire soussigné.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, les associés préqualifiés, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, ont pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Jean Pierre VERNIER, prénommé.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

2) Le siège social est établi à L-2210 Luxembourg, 84, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: André Harpes, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 juillet 2009. LAC/2009/28215. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009100857/205.

(090121358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

---

**Le Manoir, Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: Beaufort,

R.C.S. Luxembourg B 126.878.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE MANOIR

Signature

Référence de publication: 2009099410/11.

(090119425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

---

**Axima Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone d'Activités Zare Ilot Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 26.709.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AXIMA SERVICES SA

Signature

Référence de publication: 2009099411/11.

(090119420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

---

**BBEPI Europe Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.  
R.C.S. Luxembourg B 119.347.

—  
*Modification du bilan au 31 décembre 2006 déposé au RCS le 18 février 2009 L090028749.04*

Les modifications des comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mark HATHERLY.

Référence de publication: 2009099416/12.

(090119509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

---

**Raley S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 135.271.

—  
*Auszug aus der Beschlussfassung der Verwaltungsratssitzung vom 13. Juli 2009*

1. Gemäss Artikel 64 (2) des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 die Handelsunternehmen betreffend, ernennen die Verwaltungsratsmitglieder Herrn Christoph Kossmann mit sofortiger Wirkung zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats für die Dauer seines Mandates.

2. Der Gesellschaftssitz wird von 23, avenue Monterey (L-2086) mit sofortiger Wirkung an die 412F, route d'Esch in LUXEMBOURG (L-2086) verlegt.

3. Die Adresse des folgenden Verwaltungsratsmitglieds wird wie folgt abgeändert:

Herr Francois LANNERS, Verwaltungsratsmitglied, privatansässig in 57a, route d'Arlon, MERSCH (L-7513)

4. Der Gesellschaftssitz des Kommissars FIN-CONTRÔLE S.A. wird von 26, rue Louvigny L-1946 Luxembourg mit sofortiger Wirkung an die 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, in LUXEMBOURG (L-1882) verlegt.

RALEY S.A.

C. KOSSMANN / P. STANKO

*Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzender des Verwaltungsrates / Verwaltungsratsmitglied*

Référence de publication: 2009100444/20.

(090119839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

---

**BBEPI Europe Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.  
R.C.S. Luxembourg B 119.347.

—  
*Modification du Bilan au 31 décembre 2007 déposé au RCS le 18 février 2009 L090028747.04*

Les modifications des comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mark HATHERLY.

Référence de publication: 2009099417/12.

(090119501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

---

**Europa West Station S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.027.125,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 103.538.

—  
En date du 1<sup>er</sup> mai 2009, l'adresse professionnelle de Monsieur Eric Biren, gérant de classe A de la Société, qui était au 43, boulevard de la Pétrusse - L-2320 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:

68-70, boulevard de la Pétrusse

L-2320 Luxembourg.

En date du 1<sup>er</sup> mai 2009, l'adresse professionnelle de Monsieur Vincent Goy, gérant de classe A de la Société, qui était au 43, boulevard de la Pétrusse - L-2320 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:

68-70, boulevard de la Pétrusse  
L-2320 Luxembourg.

En date du 19 juin 2006, l'adresse professionnelle de Monsieur Peter Cluff, gérant de classe A de la Société, qui était au 136,

Sloane Street - GB-SW1X 9AY Londres, a changé et est désormais la suivante:  
132, Sloane Street  
GB-SW1X 9AX Londres.

En date du 1<sup>er</sup> avril 2009, le siège social de la société Europa Real Estate II S.à r.l., associé de la Société, qui était situé au 43, boulevard de la Pétrusse - L-2320 Luxembourg, a été transféré et est désormais situé au:

68-70, boulevard de la Pétrusse  
L-2320 Luxembourg.

En date du 1<sup>er</sup> avril 2009, le siège social de la société Europa Real Estate II US S.à r.l., associé de la Société, qui était situé au 43, boulevard de la Pétrusse - L-2320 Luxembourg, a été transféré et est désormais situé au:

68-70, boulevard de la Pétrusse  
L-2320 Luxembourg.

En date du 1<sup>er</sup> mai 2009, le siège social de la société Europa Capital S.à r.l., associé de la Société, qui était situé au 43, boulevard de la Pétrusse - L-2320 Luxembourg, a été transféré et est désormais situé au:

68-70, boulevard de la Pétrusse  
L-2320 Luxembourg.

En date du 8 juillet 2009, il a été décidé de réélire le réviseur d'entreprises de la Société, à savoir DELOITTE S.A., société anonyme dont le siège social est sis au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895, pour une période prenant fin lors de l'Assemblée Générale des Associés devant se tenir en l'année 2010 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 juillet 2009.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2009100707/42.

(090120451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

---

**BBEPI Europe Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 119.347.

Les modifications des comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mark HATHERLY.

Référence de publication: 2009099418/11.

(090119498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

---

**Ajelux Reinsurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 138.755.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009099419/10.

(090118584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

---

**Julius Baer Multipartner, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.532.

I. Le Conseil d'Administration a pris note de la démission de M. Fabrice VALLAT en tant qu'administrateur de la sicav en date du 6 mars 2009.

II. Le Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 10 juin 2009 a décidé de coopter avec effet au 10 juin 2009, Monsieur Andrew HANGES en remplacement de Monsieur Daniel KORNMANN, démissionnaire en date du 10 juin 2009.

De ce fait, le Conseil d'Administration se compose de la façon suivante:

M. Freddy BRAUSCH

Etude Linklaters Loesch, 35, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG,

M. Andrew HANGES

GAM London Limited, 12St. Jame's Place, GB-LONDON SW 1A 1NX

M. Martin JUFER

Julius Baer Investment Funds Services Ltd., Hohlstrasse 602, CH-8010 ZÜRICH

M. Urs LANDOLT

Julius Baer Asset Management Ltd., Hohlstrasse 602, CH-8010 ZÜRICH

M. Jean-Michel LOEHR

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 ESCH-SUR-ALZETTE,

M. Martin VOGEL

7, Geduldweg, CH-8810 HORGEN.

M. Sander VAN EIJKERN

Robeco Groep N.V., Coolsingel 120, NL-3011 AG ROTTERDAM,

jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en octobre 2009.

*Pour Julius Baer Multipartner*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009100700/33.

(090120075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

**Industrielle de Réassurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 28.689.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009099420/10.

(090118580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

**Tech Data Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 93.006.

Le bilan au 31/01/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jorge Pérez Lozano

Manager

Référence de publication: 2009099421/11.

(090118577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

**Europa Mallard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 770.150,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 112.355.

En date du 1<sup>er</sup> mai 2009, l'adresse professionnelle de Monsieur Eric Biren, gérant de classe A de la Société, qui était au 43, boulevard de la Pétrusse - L-2320 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:

68-70, boulevard de la Pétrusse  
L-2320 Luxembourg.

En date du 1<sup>er</sup> mai 2009, l'adresse professionnelle de Monsieur Vincent Goy, gérant de classe A de la Société, qui était au 43, boulevard de la Pétrusse - L-2320 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:

68-70, boulevard de la Pétrusse  
L-2320 Luxembourg.

En date du 1<sup>er</sup> avril 2009, le siège social de la société Europa Real Estate II S.à r.l., associé de la Société, qui était situé au 43, boulevard de la Pétrusse - L-2320 Luxembourg, a été transféré et est désormais situé au:

68-70, boulevard de la Pétrusse  
L-2320 Luxembourg.

En date du 1<sup>er</sup> avril 2009, le siège social de la société Europa Real Estate II US S.à r.l., associé de la Société, qui était situé au 43, boulevard de la Pétrusse - L-2320 Luxembourg, a été transféré et est désormais situé au:

68-70, boulevard de la Pétrusse  
L-2320 Luxembourg.

Lors de l'Assemblée Générale des Associés de la Société qui s'est tenue au siège social en date du 8 juillet 2009, il a été décidé de nommer DELOITTE S.A., société anonyme dont le siège social est sis au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprises de la société pour une période prenant fin lors de l'Assemblée Générale des Associés devant statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 juillet 2009.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2009100705/33.

(090120491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

**Ipotek Financing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 122.469.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2009099422/11.

(090118570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

**Strategy Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 46.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009099423/10.

(090118562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

**PAO Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 57.464.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 20 mars 2009 à décidé de:

- renouveler les mandats de:

Madame Anne-Marie GOFFINET

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

14, Porte de France

L-4360 ESCH-SUR-ALZETTE

Monsieur Timothy J.E. CHURCH

Me Kinsey & Company Inc.

1, Jermyn Street

UK-LONDON SW1Y 4UH

Monsieur James E. FARRELL

Mc Kinsey & Company Inc.

1, Jermyn Street

UK-LONDON SW1Y 4UH

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010;

- renouveler le mandat de:

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l

400, route d'Esch

L-1471 LUXEMBOURG

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

*Pour PAO Management Company S.A.*

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009100750/33.

(090120323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

**DH Real Estate Finance Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions (en liquidation).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009099424/10.

(090118555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

**DH Real Estate Finance Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions (en liquidation).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009099425/10.

(090118552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

**Klöckner Pentaplast Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 144.625,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 92.751.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 juillet 2009. Signature.

Référence de publication: 2009099426/11.

(090118547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

---

**Dune Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 83.165.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 10 juillet 2009*

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 Juin 2009.

L'administrateur B, Monsieur Christophe DAVEZAC, a également transféré son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

*Sixième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat.

L'Assemblée nomme Read S.à r.l., ayant son siège social au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Son mandat commencera avec la revue des comptes annuels au 31 décembre 2008 et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour extrait

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2009100417/23.

(090119773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

---

**A.G. Consulting S.A., Société Anonyme,  
(anc. Seurope S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 70.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. GLOUMAUD

*Administrateur-Délégué*

Référence de publication: 2009099427/12.

(090118718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

---

**A.G. Consulting S.A., Société Anonyme,  
(anc. Seurope S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 70.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. GLOUMEAUD

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2009099428/12.

(090118713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

**Invesco Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 34.457.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juillet 2009 a décidé de renouveler pour une période d'un an, les mandats d'administrateur de Monsieur Carsten Majer, Monsieur Jan Hochtritt, Monsieur John Rowland, Madame Leslie Schmidt et Monsieur Oliver Carroll.

Dès lors, le conseil se compose comme suit:

Monsieur Carsten Majer

Managing Director; Invesco Fondsservice GmbH (Germany), Bleichstrasse 60-62, D-60313 Frankfurt am Main

Monsieur Jan Hochtritt

Head of Global Products; Invesco Fondsservice GmbH (Germany), Bleichstrasse 60-62, D-60313 Frankfurt am Main

Monsieur John Rowland

Chief Operating Officer; Invesco, 30 Finsbury Square, London EC2A 1 AG

Monsieur Oliver Carroll

Head of Finance, Invesco Dublin, George's Quay House, Townsend Street, Dublin 2

Madame Leslie Schmidt

Head of Global Fund Accounting, Amvescap PLC,

Senior Vice President, AIM Management Group Inc, 11, Greenway Plaza, Suite 100,

Houston Texas, 77046 United States.

Ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

L'Assemblée a également décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

*Pour INVESCO FUNDS SICAV*

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009100704/30.

(090119933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

**CVI GVF Luxembourg Twenty-One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.066.

*Extrait des Résolutions de l'associé unique prises en date du 14 juillet 2009*

Je soussigné, Mirko Fischer, gérant de la société, certifie que l'associé unique de la société, CVI GVF (Lux) Master S. à r. l., une société dont le siège social est à Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire, L-1528, représenté par son directeur, a adopté la résolution suivante:

- Accepter les démissions du Monsieur Gregor Klaedtke dont l'adresse professionnelle est 11-13, boulevard de la Foire, L-1528. Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.

*CVI GVF Luxembourg Twenty-One S. à r.l.*

Mirko Fischer

Gérant

Référence de publication: 2009099603/19.

(090119079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.